



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**DÉCISION DU PRÉSIDENT AUTORISANT L'ATTRIBUTION ET LA SIGNATURE DU MARCHÉ
« MARCHÉ 2025M8 Travaux de déploiement du schéma directeur vélo- Roquette Merville»
N° 2025DP52**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2024D166 du Conseil communautaire du 08 octobre 2024, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président (modification),

Considérant que la Communauté de communes Flandre Lys a lancé une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour l'attribution des travaux de déploiement du schéma directeur vélo – Merville,

Considérant que le marché d'une durée de 10 mois à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux,

DÉCIDE

Article 1^{er}. -

D'attribuer et de signer le marché relatif aux travaux de déploiement du schéma directeur vélo – Merville à Eurovia(CS 90006 – 62670 MAZINGARBE) pour un montant de 769 102.50€ HT

Article 2. -

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 –

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le 25/08/2025

Le Président,

Jacques HURLUS.

